

©.Compte-rendu des délibérations séance du 28/04/2011.©

L'an 2011 et le 28 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de huit (8) dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

Présents : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : DARGENT Hervé, HEINDEL Michel, GRUJARD Marc, MARCHAL Patrick, DIDIER Gilles

Excusé : Mr CEVALTE Jérôme

Votants : 8

Date de la convocation : 23/04/2011

Date d'affichage : 23/04/2011

Secrétaire : Elue à l'unanimité : DODDS Jennifer

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

BUDGETS	SECTIONS *	TOTAUX	RESULTATS OU SOLDES
ASSAINISSEMENT	FD	0	+400.78
	FR	400.78	
	ID	0	0
	IR	0	
EAU	FD	20 664,50	+ 24 453,41
	FR	45 117,91	
	ID	64 156,84	- 26 412,82
	IR	37 744,02	
FORET	FD	105 923,34	+ 107 135,86
	FR	213 059,20	
	ID	20 692,74	- 7 421,00
	IR	13 271,74	
COMMUNE	FD	95 627,50	+ 103 283,19
	FR	198 910,69	
	ID	109 534,41	- 47 029,65
	IR	63 346,05	

*FD : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ID : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

FR : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

IR : RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal, par 6 voix pour, 1 contre (Mr Heindel) et 1 abstention (le Maire n'ayant pas participé au vote) acceptent les comptes administratifs et les comptes de gestion 2010 présentés.

Il décide l'apurement des déficits d'investissement et le report des excédents de fonctionnement en à nouveau crédateur.

- **2 - CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les services fiscaux ont proposés de nouveaux taux à la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 voix pour et 1 contre (Mr Heindel) décide d'augmenter ces taux afin de conserver un produit attendu identique à l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation = 15,62 %

Foncier bâti = 8,95 €

Foncier non bâti = 17,40 %

CFE = 15,01 %

- **3 - BUDGETS PRIMITIFS 2011**

Par 7 voix et 1 contre (Mr Heindel), le Conseil municipal approuve les budgets proposés :

budgets	Section fonctionnement	Section investissement
assainissement	400,78	0
eau	33 570	56 327,82
forêt	238 038,86	163 301
commune	Dépenses = 179 451,54 Recettes = 182 820,54 Excédent = 3 369,00	102 631,65

*** SUBVENTIONS ACCORDEES**

©©Liste des associations à subventionner en 2011

Le CM décide, par 7 voix pour et 1 voix contre, le Conseil d'attribuer aux associations suivantes une subvention en 2011 :

associations	Montants	Conditions d'attribution
ADMR	100	
ADAPEI	100	
ASS FAMILLES RURALES	100	Pour la ruche uniquement : attribution si des enfants de Sauville sont accueillis à la ruche en 2011
Souvenir français	25	
Pompiers du Chenois	100	

- **AMORTISSEMENTS :**

Par 7 voix pour et 1 contre (Mr Heindel), à compter de 2012, certains biens seront amortis :

- matériel de transport sur 10 ans
- matériel technique (épareuse) sur 5 ans
- document d'urbanisme (carte communale) = 3 ans

4 – DROIT DE PREEMPTION

En complément à la délibération du 16/12/2010, le Conseil, par 7 voix pour et 1 contre (Mr Heindel), joint à cette délibération un plan de localisation géographique des secteurs où s'exercera le droit de préemption tel qu'il l'avait décidé.

5- ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat de Mme THIRION arrive à son terme, qu'un seul enfant est susceptible de rentrer en maternelle à la prochaine rentrée et que le coût annuel du service est d'environ 4 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas reconduire le contrat pour l'accompagnement scolaire.

6 - INSTALLATION BORNE FONTAINE

Le point d'eau situé au cimetière n'est pas aménagé, un simple tuyau fourni de l'eau aux usagers. Le terrain est boueux en cas de pluie et l'eau s'écoule naturellement. Il paraît nécessaire d'aménager un point d'eau correct. Monsieur le Maire propose l'installation d'une borne fontaine incongelable en fonte. Le Conseil, par 7 voix pour et 1 contre (Mr Heindel), retient le devis de NICOLAS EAU de 2 446,03 € HT

7 – DIVERS

*** Demande de participation Commune d'Urville**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 01/04 de Monsieur le Maire d'Urville qui envisage le doublage de la conduite d'eau alimentant le réservoir de la commune. D'après l'article 7 de la convention signée avec Sauville et Vrécourt, l'entretien et le fonctionnement sont partagés entre les 3 communes.

- **Participations syndicales.**

Le Conseil accepte par 7 voix pour et 1 contre (Mr Heindel) la participation syndicale budgétaire de 2011 pour : le SMIC = 118 € ; le SDANC = 60 €

*** Demande carte ENERGEO**

Il n'existe plus de station service classique et Monsieur le Maire demande l'autorisation au CM pour acheter le carburant à CONTREXEDIS ; à cet effet, la commune doit posséder une carte ENERGEO ; Afin d'obtenir une garantie opérateur (dispensant le versement d'une caution), le Cm, à l'unanimité demande la délivrance d'une carte ENERGEO.

- **Syndicat Mixte pour l'informatisation**

A l'unanimité, le CM acceptent les adhésions des communes de : la NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS, HURBACHE, St JEAN D'ORMONT.

- * **complément commission communale**

Suite à la démission de Mme DELAVAL, le CM nomme à la commission d'appel d'offres : Mr Gilles DIDIER, titulaire

- **SMDEV**

A l'unanimité, le Conseil ne souhaite pas transférer la compétence « éclairage public », investissement et entretien pour les années 2012, 2013 et 2014 au Syndicat mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

- * **Vitrail de l'église**

Un devis complémentaire de 382,72 € TTC pour la pose d'un échafaudage a été fourni par les Ets BASSINOT.

- * **Logement 1^{er} étage de l'ancienne école**

A compter du 1^{er} mai, le logement situé au 1^{er} étage de l'ancienne école est LIBRE

- * **La cérémonie du 08 mai** est avancée au samedi 07 mai à 10 heures en présence de la section des anciens combattants du canton, de la fanfare de Bulgnéville, du CM et des habitants. La commune offrira le vin d'honneur en mairie à l'issue de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15